

GAZIFÈRE INC.
COÛTS ET APPROVISIONNEMENTS GAZIERS POUR L'ANNÉE TÉMOIN 2012
EN VERTU DE L'APPLICATION DU TARIF 200
CAUSE TARIFAIRE 2012 (Phase III)

NO DE LIGNE	DESCRIPTION	COÛTS (000\$) (1)	VOLUMES @ 37.89 MJ/m ³ (1000 m ³) (2)
1	VOLUMES DE GAZ VENDUS ET LIVRÉS		160,573.2 (1)
2	% DE GAZ PERDU SUR LES VOLUMES DE GAZ VENDUS ET LIVRÉS		0.4924 (2)
3	VOLUMES DE GAZ PERDUS		790.7
4	VOLUMES DE GAZ ACHETÉS @ 37.89 MJ/m ³		161,363.9
5	COÛT DES APPROVISIONNEMENTS EN VERTU DU TARIF 200	28,741.0 (3)	161,363.9
6	VOLUMES DE GAZ ACHETÉS @ 37.69 MJ/m ³	162,220.1 (4)	

- NOTES: (1) Voir GI-28, document 1, page 1 de 1, ligne 23, colonne 2.
(2) Voir GI-32, document 2.2, page 1 de 1, ligne 6, colonne 2. Le gaz perdu prévu pour 2012 est établi à 0,49% des achats. Ce taux converti en fonction des ventes correspond à: $(1/(1-0,49\%))-1 = 0,4924\%$.
(3) Le Tarif 200 utilisé pour calculer le coût du gaz est basé sur le tarif en vigueur le 1^{er} octobre 2011 selon EB-2011-0296. Voir GI-32, document 2, page 1 de 1, ligne 26, colonne 13, révisé le 7 novembre 2011.
(4) Voir GI-32, document 2, page 1 de 1, ligne 3, colonne 13.

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3758-2011
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 7 NOVEMBRE 2011
Pièces n°: B-0164

Original: 2011-08-29
Révisé : 2011-11-07

GI-32
Document 2.1
Page 1 de 1
Requête 3758-2011